

# **Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 Avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de Varennes-Changy s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU.

**Convocations** adressées individuellement par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal le 31 mars 2023.

**Affichage en mairie** : le 31 mars 2023.

**Présents** : Mme Evelyne COUTEAU, M. Joël DAVID 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Patricia MATZ 2<sup>ème</sup> Adjointe, M. Thierry CRESCENCE 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Laurence CABRERA 4<sup>ème</sup> Adjointe, M. Michel GENDRAUD, Mme Anne HERBRETEAU, M. Mehdi GIÉ, Mme Sandrine VAYSSE, Mme Patricia REAL, M. Jean-Marie CHARENTON, Mme Josseline TURBEAUX, M. Marc BOUWYN.

**Absents excusés** : M. Walter WHITE donne pouvoir à Mme Sandrine VAYSSE  
M. Luc ROUSSEAU donne pouvoir à M. Mehdi GIÉ

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

**Secrétaire de séance** : Anne HERBRETEAU

Le quorum est constaté.  
La séance est enregistrée

## **I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2023**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le PV du 10 mars 2023.

## **II. COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

2023		DEPENSES COMMUNE		COMPTE
	PRIX	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
B25N°165	2 137,30 €	Imprimerie Giennoise - Bulletin Municipal 2023		6236
B26N°169	85 134,00 €		TP VAUVELLE Aménagement Champs Mignons + Petite Montagne	2151
B28N°183	46 566,00 €		TP VAUVELLE Aménagement Champs Mignons + Petite Montagne	2151
B28N°184	509,18 €		Qualiconsult - Phase conception, remise du PGC extension RS	2313
B28N°185	18 423,63 €		3D Construction - VRD/Gros œuvre extension RS	2313
B29N°196	3 721,20 €		Somelec Réseaux sono et illuminations enfouissement	21534

2023		DEPENSES EAU/ASSAIN		COMPTE
	PRIX	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
B11N°32	5 812,80 €		Cabinet MERLIN - Etude réseau assainissement	203
B11N°34	2 725,34 €	Endress Hauser - Kit prélèvement assainissement avec afficheur et contrôleur		6156
B11N°35	3 579,60 €	SOC - Remplacement pompe chlorure ferrique STEP		6156

### III. INDEMNITES BRUTES DES ÉLUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2123.24.1.1, les communes doivent établir chaque année un état récapitulatif des indemnités des élus.

Cet état récapitulatif a une valeur purement informative et ne constitue pas un élément du budget.

Mme le Maire donne lecture des indemnités brutes de fonction des élus.

### IV. DÉLIBÉRATIONS

#### DÉLIB 20230401 : BUDGET PRINCIPAL –COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les article L 2121.31, L 2122.21, L 2343.1 et 2 et D 2342.1 à D 2343.12,

Vu les délibérations du Conseil municipal adoptant le budget primitif 2022 ainsi que les décisions budgétaires modificatives.

Le compte de Gestion n'ayant pas été validé par Mme la Comptable Publique, il convient de prendre les résultats de manière anticipée et de voter le compte administratif pour 2022, puis d'affecter les résultats définitifs.

Après avoir pris connaissance du montant des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de toutes les recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, repris dans les écritures du receveur, ainsi que des opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

#### Fonctionnement :

Dépenses : 1 134 012,61 €

Recettes : 1 361 437,80 €

Excédent 2021 : reporté 764 860,22 €

Soit un excédent de l'exercice 2022 de 227 425,19€ et un excédent cumulé de 992 285,41 €.

#### Investissement

Dépenses : 425 364,51 €

Recettes : 941 227,26 €

Déficit 2021 reporté : 135 537,26€

Soit un excédent de l'exercice 2022 de 515 862,75 € et un excédent cumulé de 380 325,49 €.

Madame Evelyne COUTEAU, Maire, étant sortie de la salle, la présidence de l'assemblée est confiée à Monsieur Michel GENDRAUD

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

➤ **ADOpte** le compte administratif, budget principal, de l'exercice 2022.  
à

11 voix « pour » - 0 voix « contre » :

3 « abstention » : M. CHARRENTON - M. BOUWYN – Mme TRUBEAUX

Madame le Maire est rappelée pour faire procéder aux votes suivants

### **DÉLIB 20230402 : BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-11

Vu l'instruction comptable M14,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est affecté par le Conseil Municipal après constatation des résultats déterminés lors du vote du compte administratif,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement 2021 est un excédent cumulé de 992 285,41€, Madame le Maire propose de l'affecter comme suit :

Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 992 285,41 €

Compte 021 – Virement en recette d'investissement : 950 913,83 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :**

➤ **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement 2022, budget principal, comme suit :

- Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 992 285,41 €

- Compte 021 – Virement en recette d'investissement : 950 913,83 €

à 12 voix « pour » - 0 voix « contre » :

3 « abstention » : M. CHARRENTON - M. BOUWYN – Mme TRUBEAUX

### **DÉLIB 20230403 : BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, et L 2311 à L 2343-2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif – budget principal – pour l'exercice 2023, qui s'équilibre ainsi que suit

- Section de fonctionnement 2 254 813,09 €

- Section d'investissement 1 457 000,00€

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**